

Nantes, le 31 juillet 2023

Pôle d'écologie urbaine Prairie de Mauves

La concertation démarre à la rentrée

Le projet de pôle d'écologie urbaine de Nantes Métropole, qui comprend la réhabilitation/extension de la déchetterie de Nantes, la construction d'une plate-forme de valorisation des biodéchets, la refonte et l'extension du Centre de Valorisation et de Traitement des Déchets (CTVD) et la construction d'une station d'épuration, va faire l'objet d'une concertation préalable au titre du code de l'environnement. Nantes Métropole a en effet saisi la Commission Nationale du Débat Public qui a désigné 3 garants chargés de veiller au bon déroulement de la concertation. La concertation préalable vise à informer les citoyens, recueillir leurs avis et leurs propositions sur le projet et son opportunité, et ainsi favoriser le dialogue entre les parties prenantes. Elle se déroulera à partir de septembre 2023.

Le projet de Pôle d'écologie urbaine de la Prairie de Mauves, estimé à 360 M€, comprend :

- La réhabilitation/extension de la déchetterie de Nantes ;
- La construction d'une plate-forme de valorisation des biodéchets ;
- La refonte/extension du Centre de Valorisation et de Traitement des Déchets (CTVD) ;
- La construction d'une station d'épuration.

Le projet d'écologie urbaine fait l'objet d'une concertation préalable au titre du code de l'environnement : à cet effet, Nantes Métropole a saisi la Commission Nationale du Débat Public qui a désigné 3 garants chargés de veiller au bon déroulement de la concertation.

Le dossier de concertation du projet passera en commission plénière de la CNDP le jeudi 6 septembre prochain.

La concertation auprès du grand public sera ensuite lancée le 25 septembre jusqu'au 20 décembre 2023.

Cette concertation s'adresse à tous les habitants et acteurs de la vie institutionnelle et associative, présents en proximité du site, sur la métropole ou sur les territoires des 7 intercommunalités et syndicats mixtes* membres du Groupement d'Autorités Concédantes mis en place pour la gestion du CTVD.

L'objectif de la concertation est de permettre l'expression du public autour de 3 questions principales :

- comment faire de ce projet une référence d'écologie urbaine ?
- en quoi ce projet répond-t-il aux évolutions des modes de vie et des transitions ?
- quelles conditions réunir pour gérer au mieux les impacts du projet ?

Nantes Métropole communiquera sur les modalités de participation à la concertation à la rentrée. Les conclusions de cette concertation seront rendues publiques début 2024.

* Les 7 intercommunalités et syndicats mixtes concernés sont : CAP ATLANTIQUE (Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande), la Communauté de Communes du pays d'Ancenis (COMPA), Grand Lieu Communauté, Redon Agglomération, Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) regroupant les communautés de communes de la Région de Nozay, de la Région de Blain, Erdre et Gesvres, d'Estuaire et Sillon et du Pays de Pont-Château – Saint Gildas des Bois, TRIVALIS, syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée et VALOR3E, syndicat mixte de traitement des déchets ménagers regroupant la Communauté d'Agglomération du Choletais, la Communauté de Communes Sèvre et Loire, la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Communauté d'Agglomération de Mauges Communauté.